

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 3 mars 2026

À 19h30

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTÉ Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETTIJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/01/2026

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27.01.26

3/03/26/02 Transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux correspondant aux parcelles de la Tranche 1 dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ».

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2021 décidant d'attribuer la concession d'aménagement du lotissement communal « Le Pâtural » à la SODEVAM, sur une emprise d'environ 4,4 hectares,

Vu le contrat de concession d'aménagement et notamment son article 16.4 relatif à la participation de la Commune de Château-Salins au coût de l'opération sous forme d'apport en nature,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2024 validant l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement, actant l'augmentation de l'apport en nature des terrains communaux,

Considérant que, dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement « Le Pâtural », la Commune de Château-Salins doit apporter en nature à l'opération des terrains communaux situés dans le périmètre de la concession,

Considérant que, dans le cadre de cette opération d'aménagement, la commune doit apporter à la SODEVAM des terrains communaux constituant sa participation en nature conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que, pour la réalisation de la première phase de la Tranche 1 du lotissement, les terrains concernés sont :

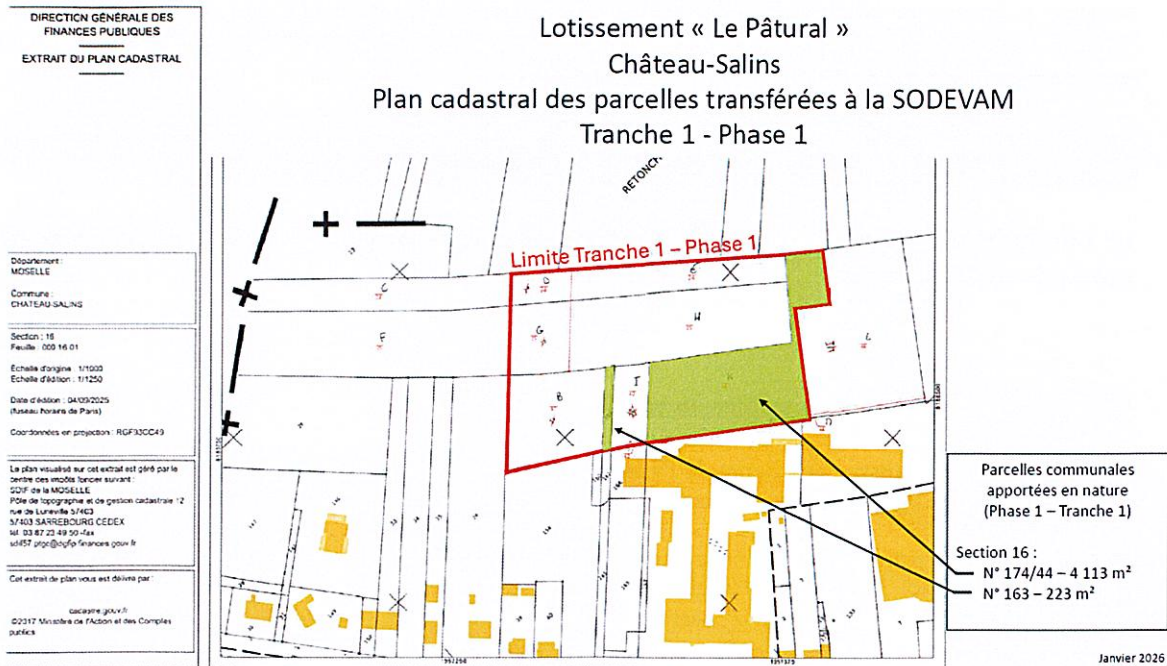
- la parcelle cadastrée section 16 n°163, d'une superficie de 223 m²
- une partie de la parcelle cadastrée section 16 n°174/44, d'une superficie de 4 113 m² pour une surface totale de 4 336 m² ;

Considérant que le contrat de concession prévoit une inscription au titre des participations en nature de la Collectivité à l'opération d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, et qui sera versée sous forme d'une participation en nature constituée de l'apport de terrains dont la collectivité est propriétaire inclus dans le périmètre de l'opération ;

Considérant que le contrat de concession prévoit que la participation en nature de la Collectivité sera inscrite dans l'opération d'aménagement et valorisée en fin d'opération, selon l'article 16.4, par restitution à la collectivité de la part du résultat excédant l'apport en nature constitué par les terrains communaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

1. Autorise le transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux correspondant aux parcelles de la Tranche 1 – Phase 1 du projet précités (section 16 n°163 et une partie de la parcelle 174/44), dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ».
2. Donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert, et notamment l'acte de transfert du foncier communal à la SODEVAM.



3/03/26/03 - Convention de partenariat avec GRDF quant à l'accompagnement des clients dans la décarbonation de leurs usages à travers la sobriété énergétique : conversion d'installations de chauffage fioul vers le gaz

Le 14 septembre 2018, la Commune et GRDF ont signé un contrat de concession régissant les modalités d'exploitation du réseau de distribution de gaz par GRDF sur le territoire de Château-Salins. Les Parties sont convenues d'œuvrer en faveur de la transition énergétique en accompagnant les clients finals dans la décarbonation de leurs usages à travers la sobriété énergétique.

Monsieur le Maire propose de renouveler son partenariat avec GRDF par le biais d'une convention d'accompagnement à la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz et le renouvellement de chaudières gaz vers des système gaz plus performants

Cette convention acte l'accompagnement financier pour les riverains de Château-Salins qui basculeraient vers une solution gaz.

➤ Participation de la Commune :

- Prime de **400€ HT** dans la limite d'un montant maximum versé au titre de la Convention de **2400€ HT** (deux mille quatre cents euros **au total des 6 premiers dossiers**) à **tout client particulier, habitat collectif ou petit professionnel avec un compteur inférieur à 10m3/h** qui pourra justifier de l'installation d'un équipement gaz performant (Chaudière THPE ou PAC Hybride gaz) réalisée par un installateur disposant de l'appellation PG – Professionnel du gaz dans le cadre d'une rénovation avec soit nouveau raccordement soit branchement improductif soit développement d'usage (exemple cuisine gaz et chaudière fioul)

➤ Participation de GRDF :

En contrepartie des engagements de la commune de Château-Salins prévus par la Convention, aboutissant à l'installation **d'un équipement gaz en remplacement d'un équipement fioul**, GRDF

s'engage à verser une contribution financière **d'un montant de 400€ HT par équipement**, dans la limite d'un montant maximum versé au titre de la Convention de 2400 € HT (**deux mille quatre cents euros soit maximum 6 branchements**).

La Commune de CHATEAU-SALINS engagera l'ensemble des dépenses et GRDF remboursera la Commune en fin d'année suivant le nombre de dossier sur la partie qui lui est destinée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le protocole d'application de la convention GRDF proposé.

3/03/26/04 - Attribution des aides au ravalement de façades

La commission urbanisme en charge de l'instruction de ces dossiers s'est réunie le 3 mars pour étudier les demandes déposées.

Nom	Prénom	Adresse	Subvention accordée
THOUPLET	Gérard	12, rue Dufays	1 000 €
CESAR	Francis	6, rue Poincaré	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordées aux administrés concernés sur présentation de la facture des travaux réalisés.

3/03/26/05-Acquisition bâtiment Café de la Lorraine place de la République

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier concernant l'immeuble ancien Café de la Lorraine :

Section	Numéro	Lieu-dit ou adresse	Surface en m²
38	23	2-4 Place de la République	03a61ca

Considérant que cet immeuble est compris dans le périmètre concerné par la revitalisation du centre bourg

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/05/2020 portant délégation au Maire d'exercer au nom de la Commune le Droit de Prémption Urbain défini par le Code de l'urbanisme et de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/09/2021 portant sur la signature avec l'EPFGE d'une convention de projet Café de la Lorraine

Vu la Décision du Maire CHSDDM210101 portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFGE

Vu la décision du directeur général de l'EPFGE en date du 27/10/2021 exerçant son droit de préemption urbain

Considérant le courrier de Maître Marc BLETOUX le 18 novembre 2021 informant que le vendeur ne souhaite plus vendre le bien

Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT/SRECC-QCA/01 portant la présence de mэрule sur ce bien

Le Maire propose, après échange avec le propriétaire, d'acquérir le bien Ancien Café de la Lorraine sis 2-4 place de la République à Château-Salins, cadastré section 38 n°23 d'une contenance de 361 m2 au prix de 20 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la poursuite des démarches d'acquisition du bien auprès de Maître Sohler à Dieuze.

03/03/26/06-Participation financière des communes partenaires en 2026 au titre de l'année 2025 pour les activités périscolaire et centres de loisirs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un acompte de 50% de la participation 2025 ci-dessous aux Communes pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire. La demande de solde de participation 2025 se réalisera en septembre.

ESTIMATION PARTICIPATION DES COMMUNES 2026 au titre de l'année 2025

Base budget réalisé 2025 et nombre d'enfants de 3 à 17 ans au 01/01/2025

COMMUNES	Rappel Nb d'enfants "résidents" au 01/01/2024	Nb d'enfants "résidents" au 01/01/2025	COÛT REEL 2025 Toutes activités confondues	Participation 2026 demandée au titre de 2025 80% Communes 20% Château-Salins	Acompte déjà demandé	Solde	Rappel de la participation versée l'année précédente	Augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente
Château-Salins	405	398	196 247,70 €	209 659,60 €	0,00 €	209 659,60 €	211 664,54 €	-2 004,94 €
Amelécourt	17	17	8 382,44 €	6 705,95 €	0,00 €	6 705,95 €	6 682,07 €	23,88 €
Fresnes-en-Saulnois	25	32	15 778,71 €	12 622,97 €	0,00 €	12 622,97 €	9 826,58 €	2 796,39 €
Gerbécourt	6	6	2 958,51 €	2 366,81 €	0,00 €	2 366,81 €	2 358,38 €	8,43 €
Lubécourt	8	7	3 451,59 €	2 761,27 €	0,00 €	2 761,27 €	3 144,51 €	-383,23 €
Morville-les-Vic	14	13	6 410,10 €	5 128,08 €	0,00 €	5 128,08 €	5 502,89 €	-374,80 €
Salonnes	33	33	16 271,79 €	13 017,44 €	0,00 €	13 017,44 €	12 971,09 €	46,35 €
Vaxy	15	17	8 382,44 €	6 705,95 €	0,00 €	6 705,95 €	5 895,95 €	810,00 €
Puttigny	11	11	5 423,93 €	4 339,15 €	0,00 €	4 339,15 €	4 323,70 €	15,45 €
TOTAL	534	534	263 307,21 €	263 307,21 €	0,00 €	263 307,21 €	262 369,70 €	937,51 €

Coût par enfant 493,08 €

Participation par enfant Château-Salins 526,78 €

Participation par enfant autres communes 394,47 €

Total CS 209 659,60 €

Total autres comm 53 647,61 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité la clé de répartition ci-dessus ainsi que le calendrier de l'acompte et du solde.

03/03/2026/07- Demande de subvention de la bibliothèque au titre du développement de ressources documentaires et d'outils d'animation en faveur de publics prioritaires

Monsieur le Maire présente le dossier de subvention de la bibliothèque municipale dans le cadre du dispositif développement de ressources documentaires et d'outils d'animation en faveur de publics prioritaires mis en place par le Département.

La bibliothèque souhaite à travers cette demande faire l'acquisition de :

- livres 1er âge de 0 à 6 ans (livres cartonnés, tactiles, audios, etc.) qui permettra la mise en place de « L'animation bébé lecteur »
- documents pour adultes en difficulté d'insertion (Création de CV, aide à la recherche d'emploi, livres sur le développement personnel, etc...)
- outils d'animations : raconte-tapis, tablier de lecture et kamishibais

Plan de financement :

DEPENSES : 1720 €

RECETTES :

- Département 1376 €
- Commune 344 €

La Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une subvention à la bibliothèque municipale pour un montant de 344 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

03/03/26/08-Demande de subvention de la bibliothèque au titre de l'équipement mobilier

Monsieur le Maire présente un second dossier de subvention de la bibliothèque dans le cadre du dispositif « équipement mobilier » en place par le Département.

La bibliothèque souhaite à travers cette demande faire l'acquisition de :

- Fournitures d'aménagements de rayonnages
- Signalétique
- Boîtes livres retour. Installée en bordure de clôture, cette boîte de retour permettra au public de rendre les livres empruntés en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque et par conséquent fluidifier les échanges et les réservations.

Plan de financement :

DEPENSES : 1289 €

RECETTES :

- Département 902 €
- Commune 387 €

La Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une subvention à la bibliothèque municipale pour un montant de 387 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

03/03/26/09-Demande de subvention du lycée agricole dans le cadre du Championnat de France FFSU et UNSS AVIRON INDOOR

Monsieur le Maire propose d'accompagner financièrement le lycée agricole dans le cadre du Championnat de France FFSU et UNSS AVIRON INDOOR à Paris du 29 au 31/01/26.

Budget prévisionnel :

Nombre d'élèves :

18

Nombre total de participants
(élèves, accompagnateurs, chauffeur) :

21

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	Nombre	Prix unitaire	MONTANT
Transport :					
▢ Bus	2 150,00 €				
▢ Véhicules administratifs					
▢ Autoroute					
▢ Autre (RATP)	160,00 €				
Sous total	2 310,00 €	Sous total			0,00 €
Hébergement :		Participation Familles élèves :			
élèves	1 167,80 €	Familles élèves	18	160,00 €	2 880,00 €
accompagnateurs	536,40 €				
chauffeur	80,00 €				
Sous total	1 784,20 €	Sous total			2 880,00 €
Restauration :		Participation de l'établissement			
élèves	450,00 €				
accompagnateurs	90,00 €	Part accompagnateurs :	5		1 254,20 €
chauffeur	60,00 €	Total voyage/nombre total participants (élèves, accompagnateurs, chauffeur)			
		Financement EPL :			
Sous total	600,00 €	Sous total			1 254,20 €
Frais de visites, entrées		Subvention :			
		Etat			
		Région			
Sous total	0,00 €	Sous total			0,00 €
Assurance annulation :		Autres recettes :			
		Dons			100,00 €
		Actions de financement de la classe			
		Sponsor			1 000,00 €
		Participation AS Val de Seille			100,00 €
Sous total	0,00 €	Sous total			1 200,00 €
Autres :					
Inscription CF UNSS	100,00 €				
Inscription CF fédéral	540,00 €				
Sous total	640,00 €	Sous total			0,00 €
TOTAL GENERAL	5 334,20 €	TOTAL GENERAL			5 334,20 €

La Commune décide à l'unanimité d'une subvention au lycée agricole pour un montant de 300 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

03/03/26/10-Subvention au handball club au titre du marché de Noël 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de rembourser au Handball Club de Château-Salins la somme de 132.90 € pour les boissons/escargots/Bretzel vendus lors du marché de Noël du 20 et 21.12.2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré le remboursement de 132.90 € au Handball Club de Château-Salins et donne au Maire tout pouvoir afférent à ce dossier.

03/03/26/11- Avenant 5 au marché d'exploitation des installations de génie climatique M-ENERGIES

Monsieur le Maire précise que le marché relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de Château-Salins convient d'être modifié par l'avenant 5 annexé.
A compter du 1/02/2026 :

- Dissociation du site N°17 « logements communaux rue du Perigord » qui est composé de deux logements :
 - o Site 17-1 – Logt Mairie – 1er étage -> Contrat PF (Prestation et Forfait P2 entretien)
 - o Site 17-2 – Logt Mairie – 2ème étage -> Modification en contrat CP (P1 Combustible Prestations).
- Logement désormais occupé par Urgence 57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant 5 joint et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

03/03/26/12- Détermination des activités éligibles au télétravail : modifications

Monsieur le Maire expose qu'il a été destinataire d'une demande écrite de l'agent d'animation mis à disposition de la bibliothèque municipale pour effectuer des heures de télétravail. Il est rappelé la délibération du 19/10/2020, prise après avis du comité technique territorial, précisant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans chaque service.

Au regard de celle-ci une réponse favorable ne peut pas être accordée.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de souhait du conseil municipal d'accorder cette demande, le CTT devrait être de nouveau sollicité sur de nouvelles modalités ce qui induirait la possibilité d'effectuer également du télétravail pour les animateurs du service jeunesse (périscolaire, extrascolaire, centres de loisirs).

La Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de télétravail à l'agent d'animation mis à disposition de la bibliothèque communale.

03/03/26/13- Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunications et Fibre optique

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) concernant la fibre due par Moselle Numérique.
Elle est percevable annuellement par les collectivités pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications et fibre optique donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications et fibre optique. Il propose également de réclamer cette redevance depuis l'année 2021.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

1. **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2025 :

- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 32,44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2. **DÉCIDE** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
3. **DÉCIDE** de réclamer cette redevance rétroactivement à partir de l'année 2021.
4. **DÉCIDE** d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.
5. **DÉCIDE** de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

DIVERS :

- Présentation des chiffres INSEE population de référence au 1/01/2023 en vigueur à compter du 1/01/2026

Commune de Château-Salins

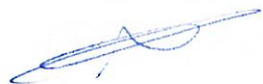
Population municipale	2296
Population comptée à part	238
Population totale	2534

- Présentation du calendrier du chantier prévisionnel d'extension du bâtiment périscolaire
 - o Démarrage du chantier de travaux semaine 24 juin
 - o Semaine 26 juillet pré réception partielle
 - o Semaine 35 septembre pré réception
 - o Semaine 40 octobre réception
 - o Semaine 43 octobre levée de réserves

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h45

La secrétaire de séance :

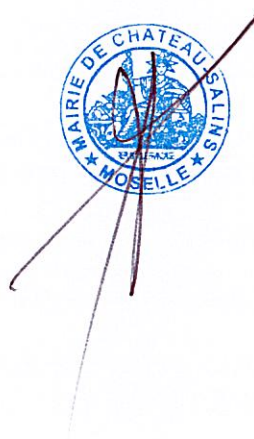
Marie MOREL



Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire

Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032601

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTÉ Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/01/2026

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27.01.26

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032602

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sébastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/02 Transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux correspondant aux parcelles de la Tranche 1 dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ».

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2021 décidant d'attribuer la concession d'aménagement du lotissement communal « Le Pâtural » à la SODEVAM, sur une emprise d'environ 4,4 hectares,

Vu le contrat de concession d'aménagement et notamment son article 16.4 relatif à la participation de la Commune de Château-Salins au coût de l'opération sous forme d'apport en nature,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2024 validant l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement, actant l'augmentation de l'apport en nature des terrains communaux,

Considérant que, dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement « Le Pâtural », la

Commune de Château-Salins doit apporter en nature à l'opération des terrains communaux situés dans le périmètre de la concession,

Considérant que, dans le cadre de cette opération d'aménagement, la commune doit apporter à la SODEVAM des terrains communaux constituant sa participation en nature conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que, pour la réalisation de la première phase de la Tranche 1 du lotissement, les terrains concernés sont :

- la parcelle cadastrée section 16 n°163, d'une superficie de 223 m²
- une partie de la parcelle cadastrée section 16 n°174/44, d'une superficie de 4 113 m² pour une surface totale de 4 336 m² ;

Considérant que le contrat de concession prévoit une inscription au titre des participations en nature de la Collectivité à l'opération d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, et qui sera versée sous forme d'une participation en nature constituée de l'apport de terrains dont la collectivité est propriétaire inclus dans le périmètre de l'opération ;

Considérant que le contrat de concession prévoit que la participation en nature de la Collectivité sera inscrite dans l'opération d'aménagement et valorisée en fin d'opération, selon l'article 16.4, par restitution à la collectivité de la part du résultat excédant l'apport en nature constitué par les terrains communaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

1. Autorise le transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux correspondant aux parcelles de la Tranche 1 – Phase 1 du projet précités (section 16 n°163 et une partie de la parcelle 174/44), dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ».
2. Donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert, et notamment l'acte de transfert du foncier communal à la SODEVAM.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MOSELLE

Commune :
CHATEAU-SALINS

Section : 16
Feuille : 003 16 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'adoption : 1/1250

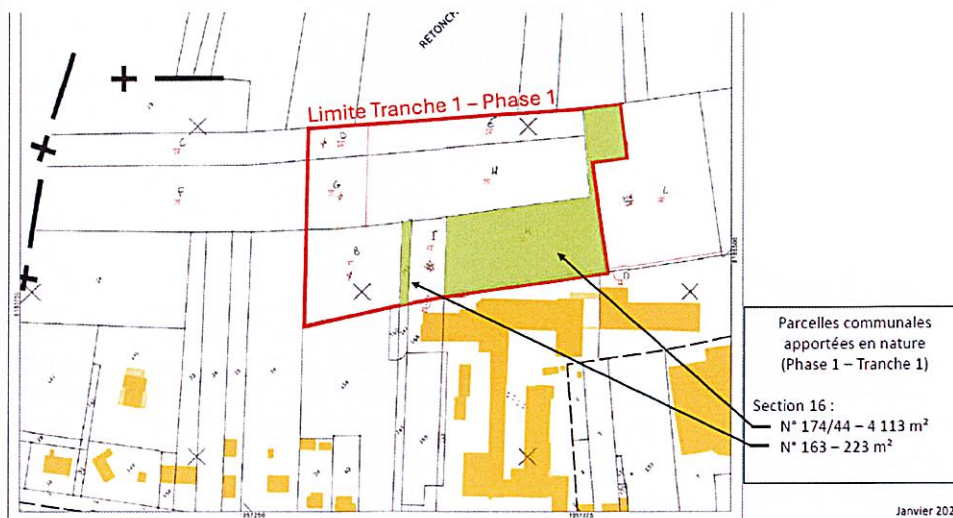
Date d'édition : 04/03/2025
(Niveau : Réseau de Paris)

Coordonnées et projection : RGF33CC49

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 12
rue de Lunerville 57403
57403 SARREBOURG CEDEX
tel 03 87 23 49 50-44
sdif23@sdif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Lotissement « Le Pâtural »
Château-Salins
Plan cadastral des parcelles transférées à la SODEVAM
Tranche 1 - Phase 1



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032603

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTÉ Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTÉ Sébastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/03 - Convention de partenariat avec GRDF quant à l'accompagnement des clients dans la décarbonation de leurs usages à travers la sobriété énergétique : conversion d'installations de chauffage fioul vers le gaz

Le 14 septembre 2018, la Commune et GRDF ont signé un contrat de concession régissant les modalités d'exploitation du réseau de distribution de gaz par GRDF sur le territoire de Château-Salins. Les Parties sont convenues d'œuvrer en faveur de la transition énergétique en accompagnant les clients finals dans la décarbonation de leurs usages à travers la sobriété énergétique.

Monsieur le Maire propose de renouveler son partenariat avec GRDF par le biais d'une convention d'accompagnement à la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz et le renouvellement de chaudières gaz vers des systèmes gaz plus performants

Cette convention acte l'accompagnement financier pour les riverains de Château-Salins qui basculeraient vers une solution gaz.

➤ Participation de la Commune :

- Prime de **400€ HT** dans la limite d'un montant maximum versé au titre de la Convention de **2400€ HT** (deux mille quatre cents euros **au total des 6 premiers dossiers**) à tout client

particulier, habitat collectif ou petit professionnel avec un compteur inférieur à 10m3/h qui pourra justifier de l'installation d'un équipement gaz performant (Chaudière THPE ou PAC Hybride gaz) réalisée par un installateur disposant de l'appellation PG – Professionnel du gaz dans le cadre d'une rénovation avec soit nouveau raccordement soit branchement improductif soit développement d'usage (exemple cuisine gaz et chaudière fioul)

➤ Participation de GRDF :

En contrepartie des engagements de la commune de Château-Salins prévus par la Convention, aboutissant à l'installation **d'un équipement gaz en remplacement d'un équipement fioul**, GRDF s'engage à verser une contribution financière **d'un montant de 400€ HT par équipement**, dans la limite d'un montant maximum versé au titre de la Convention **de 2400 € HT (deux mille quatre cents euros soit maximum 6 branchements)**.

La Commune de CHATEAU-SALINS engagera l'ensemble des dépenses et GRDF remboursera la Commune en fin d'année suivant le nombre de dossier sur la partie qui lui est destinée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le protocole d'application de la convention GRDF proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032604

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/04 - Attribution des aides au ravalement de façades

La commission urbanisme en charge de l'instruction de ces dossiers s'est réunie le 3 mars pour étudier les demandes déposées.

Nom	Prénom	Adresse	Subvention accordée
THOUPLET	Gérard	12, rue Dufays	1 000 €
CESAR	Francis	6, rue Poincaré	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordées aux administrés concernés sur présentation de la facture des travaux réalisés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032605

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

3/03/26/05-Acquisition bâtiment Café de la Lorraine place de la République

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier concernant l'immeuble ancien Café de la Lorraine :

Section	Numéro	Lieu-dit ou adresse	Surface en m²
38	23	2-4 Place de la République	03a61ca

Considérant que cet immeuble est compris dans le périmètre concerné par la revitalisation du centre bourg

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/05/2020 portant délégation au Maire d'exercer au nom de la Commune le Droit de Préemption Urbain défini par le Code de l'urbanisme et de

déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/09/2021 portant sur la signature avec l'EPFGE d'une convention de projet Café de la Lorraine

Vu la Décision du Maire CHSDDM210101 portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFGE

Vu la décision du directeur général de l'EPFGE en date du 27/10/2021 exerçant son droit de préemption urbain

Considérant le courrier de Maître Marc BLETOUX le 18 novembre 2021 informant que le vendeur ne souhaite plus vendre le bien

Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT/SRECC-QCA/01 portant la présence de mэрule sur ce bien

Le Maire propose, après échange avec le propriétaire, d'acquérir le bien Ancien Café de la Lorraine sis 2-4 place de la République à Château-Salins, cadastré section 38 n°23 d'une contenance de 361 m2 au prix de 20 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la poursuite des démarches d'acquisition du bien auprès de Maître Sohler à Dieuze.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032606

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/06-Participation financière des communes partenaires en 2026 au titre de l'année 2025 pour les activités périscolaire et centres de loisirs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un acompte de 50% de la participation 2025 ci-dessous aux Communes pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire. La demande de solde de participation 2025 se réalisera en septembre.

ESTIMATION PARTICIPATION DES COMMUNES 2026 au titre de l'année 2025

Base budget réalisé 2025 et nombre d'enfants de 3 à 17 ans au 01/01/2025

COMMUNES	Rappel Nb d'enfants "résidents" au 01/01/2024	Nb d'enfants "résidents" au 01/01/2025	COÛT REEL 2025 Toutes activités confondues	Participation 2026 demandée au titre de 2025 80% Communes 20% Château-Salins	Acompte déjà demandé	Solde	Rappel de la participation versée l'année précédente	Augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente
Château-Salins	405	398	196 247,70 €	209 659,60 €	0,00 €	209 659,60 €	211 664,54 €	-2 004,94 €
Amelécourt	17	17	8 382,44 €	6 705,95 €	0,00 €	6 705,95 €	6 682,07 €	23,88 €
Fresnes-en-Saulnois	25	32	15 778,71 €	12 622,97 €	0,00 €	12 622,97 €	9 826,58 €	2 796,39 €
Gerbécourt	6	6	2 958,51 €	2 366,81 €	0,00 €	2 366,81 €	2 358,38 €	8,43 €
Lubécourt	8	7	3 451,59 €	2 761,27 €	0,00 €	2 761,27 €	3 144,51 €	-383,23 €
Morville-les-Vic	14	13	6 410,10 €	5 128,08 €	0,00 €	5 128,08 €	5 502,89 €	-374,80 €
Salomes	33	33	16 271,79 €	13 017,44 €	0,00 €	13 017,44 €	12 971,09 €	46,35 €
Vaxy	15	17	8 382,44 €	6 705,95 €	0,00 €	6 705,95 €	5 895,95 €	810,00 €
Puttigny	11	11	5 423,93 €	4 339,15 €	0,00 €	4 339,15 €	4 323,70 €	15,45 €
TOTAL	534	534	263 307,21 €	263 307,21 €	0,00 €	263 307,21 €	262 369,70 €	937,51 €

Coût par enfant

493,08 €

Participation par enfant Château-Salins

526,78 €

Total CS

209 659,60 €

Participation par enfant autres communes

394,47 €

Total autres commu

53 647,61 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité la clé de répartition ci-dessus ainsi que le calendrier de l'acompte et du solde.

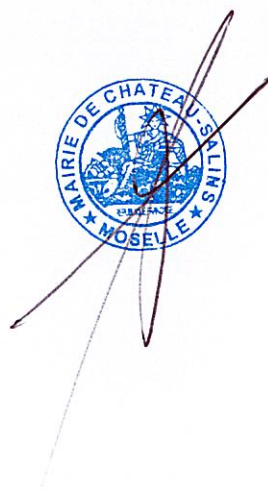
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032607

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sébastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/2026/07- Demande de subvention de la bibliothèque au titre du développement de ressources documentaires et d'outils d'animation en faveur de publics prioritaires

Monsieur le Maire présente le dossier de subvention de la bibliothèque municipale dans le cadre du dispositif développement de ressources documentaires et d'outils d'animation en faveur de publics prioritaires mis en place par le Département.

La bibliothèque souhaite à travers cette demande faire l'acquisition de :

- livres 1er âge de 0 à 6 ans (livres cartonnés, tactiles, audios, etc.) qui permettra la mise en place de « L'animation bébé lecteur »
- documents pour adultes en difficulté d'insertion (Création de CV, aide à la recherche d'emploi, livres sur le développement personnel, etc...)
- outils d'animations : raconte-tapis, tablier de lecture et kamishibais

Plan de financement :

DEPENSES : 1720 €

RECETTES :

- Département 1376 €

- Commune 344 €

La Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une subvention à la bibliothèque municipale pour un montant de 344 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

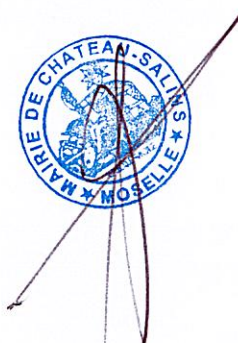
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032608

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/08-Demande de subvention de la bibliothèque au titre de l'équipement mobilier

Monsieur le Maire présente un second dossier de subvention de la bibliothèque dans le cadre du dispositif « équipement mobilier » en place par le Département.

La bibliothèque souhaite à travers cette demande faire l'acquisition de :

- Fournitures d'aménagements de rayonnages
- Signalétique
- Boîtes livres retour. Installée en bordure de clôture, cette boîte de retour permettra au public de rendre les livres empruntés en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque et par conséquent fluidifier les échanges et les réservations.

Plan de financement :

DEPENSES : 1289 €

RECETTES :

- Département 902 €
- Commune 387 €

La Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une subvention à la bibliothèque municipale pour un montant de 387 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032609

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTÉ Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/09-Demande de subvention du lycée agricole dans le cadre du Championnat de France FFSU et UNSS AVIRON INDOOR

Monsieur le Maire propose d'accompagner financièrement le lycée agricole dans le cadre du Championnat de France FFSU et UNSS AVIRON INDOOR à Paris du 29 au 31/01/26.

Budget prévisionnel :

Nombre d'élèves :

18

Nombre total de participants
(élèves, accompagnateurs, chauffeur) :

21

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	Nombre	Prix unitaire	MONTANT
Transport :					
□ Bus	2 150,00 €				
□ Véhicules administratifs					
□ Autoroute					
□ Autre (RATP)	160,00 €				
Sous total	2 310,00 €	Sous total			0,00 €
Hébergement :		Participation Familles élèves :			
élèves	1 167,80 €	Familles élèves	18	160,00 €	2 880,00 €
accompagnateurs	536,40 €				
chauffeur	80,00 €				
Sous total	1 784,20 €	Sous total			2 880,00 €
Restauration :		Participation de l'établissement			
élèves	450,00 €				
accompagnateurs	90,00 €	Part accompagnateurs :	5		1 254,20 €
chauffeur	60,00 €	Total voyage/nombre total participants (élèves, accompagnateurs, chauffeur)			
		Financement EPL :			
Sous total	600,00 €	Sous total			1 254,20 €
Frais de visites, entrées		Subvention :			
		Etat			
		Région			
Sous total	0,00 €	Sous total			0,00 €
Assurance annulation :		Autres recettes :			
		Dons			100,00 €
		Actions de financement de la classe			
		Sponsor			1 000,00 €
		Participation AS Val de Seille			100,00 €
Sous total	0,00 €	Sous total			1 200,00 €
Autres :					
Inscription CF UNSS	100,00 €				
Inscription CF fédéral	540,00 €				
Sous total	640,00 €	Sous total			0,00 €
TOTAL GENERAL	5 334,20 €	TOTAL GENERAL			5 334,20 €

La Commune décide à l'unanimité d'une subvention au lycée agricole pour un montant de 300 € et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032610

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTÉ Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/10-Subvention au handball club au titre du marché de Noël 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de rembourser au Handball Club de Château-Salins la somme de 132.90 € pour les boissons/escargots/Bretzel vendus lors du marché de Noël du 20 et 21.12.2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré le remboursement de 132.90 € au Handball Club de Château-Salins et donne au Maire tout pouvoir afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032611

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.
Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine
Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien
Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/11- Avenant 5 au marché d'exploitation des installations de génie climatique M-ENERGIES

Monsieur le Maire précise que le marché relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de Château-Salins convient d'être modifié par l'avenant 5 annexé.

A compter du 1/02/2026 :

- Dissociation du site N°17 « logements communaux rue du Perigord » qui est composé de deux logements :
 - o Site 17-1 – Logt Mairie – 1er étage -> Contrat PF (Prestation et Forfait P2 entretien)
 - o Site 17-2 – Logt Mairie – 2ème étage -> Modification en contrat CP (P1 Combustible Prestations).
- Logement désormais occupé par Urgence 57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant 5 joint et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

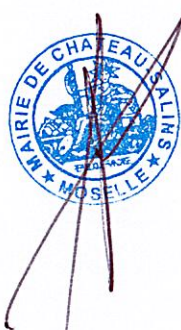
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032612

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sébastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/12- Détermination des activités éligibles au télétravail : modifications

Monsieur le Maire expose qu'il a été destinataire d'une demande écrite de l'agent d'animation mis à disposition de la bibliothèque municipale pour effectuer des heures de télétravail. Il est rappelé la délibération du 19/10/2020, prise après avis du comité technique territorial, précisant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans chaque service.

Au regard de celle-ci une réponse favorable ne peut pas être accordée.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de souhait du conseil municipal d'accorder cette demande, le CTT devrait être de nouveau sollicité sur de nouvelles modalités ce qui induirait la possibilité d'effectuer également du télétravail pour les animateurs du service jeunesse (périscolaire, extrascolaire, centres de loisirs).

La Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de télétravail à l'agent d'animation mis à disposition de la bibliothèque communale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD03032613

Séance du 3 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, NICOLAS Renée, PETITJEAN Delphine

Messieurs, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, WINKLER Armand Conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur GOMBERT Christophe à GOTTE Sebastien

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 23 février 2026

03/03/26/13- Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunications et Fibre optique

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) concernant la fibre due par Moselle Numérique.

Elle est percevable annuellement par les collectivités pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications et fibre optique donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications et fibre optique. Il propose également de réclamer cette redevance depuis l'année 2021.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

1. **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2025 :

- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 32,44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2. **DÉCIDE** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
3. **DÉCIDE** de réclamer cette redevance rétroactivement à partir de l'année 2021.
4. **DÉCIDE** d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.
5. **DÉCIDE** de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 3 mars 2026

Le Maire,



MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE CHATEAU SALINS (57)



AVENANT n°5 au Marché

DENOMINATION DES PARTIES

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE de CHATEAU-SALINS

Rue de Nancy

BP 56

57170 CHATEAU SALINS

Représenté par Monsieur Le Maire, M. Gaëtan BENIMEDDOURENE

Dénommé ci-après le « Maitre d'Ouvrage »

LE TITULAIRE

M. ENERGIES EXPLOITATION, société au Capital de de 600 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le n° 350 749 289, dont le siège social est situé à LUDRES (54714), 96 impasse P. et M. Curie - Dynapôle,

Elisant domicile en son établissement de

96 impasse Pierre et Marie Curie

54 714 LUDRES

Représenté par M Gildas BARTH, Directeur Commercial

Dénommée ci-après le « Titulaire »

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le marché relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de CHATEAU-SALINS est modifié par les dispositions du présent avenant.

PM : VBC = Valeur Base Marché

Toutes les redevances ci-après s'entendent en VBC

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MODE DE GESTION

- Dissociation du site N°17 qui est composé de deux logements :
 - o Site 17-1 – Logt Mairie – 1^{er} étage -> Contrat PF
 - o Site 17-2 – Logt Mairie – 2^{ème} étage -> Modification en contrat CP

Le site 17-2 est modifié en marché CP (PCE 05572937712403) à compter du 1^{er} février 2026.

Date d'effet : **1^{er} février 2026**

ARTICLE 3 : INTEGRATION DU SURCÔÛT CPB

Il convient d'adapter les modalités de facturation du poste P1 pour donner suite à la publication du décret n° 2024-718 du 6 juillet 2024 ayant notamment pour effet de fixer pour tous les fournisseurs de gaz une obligation, à partir du 1^{er} janvier 2026, de fournir un nombre de certificats de production de biogaz (CPB) proportionnel au niveau de consommation de leurs clients.

Révision du terme CPB inscrit à l'annexe 1 du présent avenant :
 $CPB' = CPB (CPB'' / CPBo)$

Avec :

CPBo prix du Certificat de production de biogaz – 0.41 € HT/MWh PCS

CPB'' prix du Certificat de production de biogaz à la date de la facturation au prorata temporis – € HT/MWh PCS

calculé comme suit :

$CPB'' = \text{Coefficient CPB} \times \text{Coût unitaire}$

Coefficient CPB : Coefficient CPB en vigueur au moment de la révision.

Coût unitaire : Coût unitaire du CPB en cas de pénalité en vigueur au moment de la révision

Les prix sont détaillés à l'annexe 1 du présent avenant.

Le terme CPB sera facturé proportionnellement aux DJU.

Date d'effet : **1^{er} janvier 2026**

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en 1 exemplaire original le .12/...02...../...2026 ...,

Signature

Gildas BARTH
Directeur Commercial

Signature

Le Maire

M-ENERGIES EXPLOITATION
96 Imoasse Pierre et Marie Curie
54710 LUDRES
Siret 350 749 289 00012 - APE 4322B

Gaétan BENIMEDDOURENE



Monsieur Le Maire

M. ENERGIES EXPLOITATION

Annexe 1 - Détail des redevances après Avenant :

REDEVANCES P1-P2-P3 - € HT																		
€ HT	NB (en kWh par mois 3 700 kWh)	Frais de gestion €/an	Facturation proportionnelle au DSO de la période pour un site en MT					Taxes fixes redevance 5 Tdénormée					P1	P2	P3	P3R	TOTAL P1 P2 P3	
			Energie E €/HT/MWh	TVD €/HT/MWh	CEE €/HT/MWh	TICGN €/HT/MWh	CPB €/HT/MWh	Abon. PF €/HT/an	TCT €/HT/an	CTA €/HT/an	STOCK €/HT/an							
1 Hôtel de Ville	MT	43,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	132,09 €	236,84 €	34,48 €	0,00 €	1 912,88 €	1 249,00 €	427,00 €	2 028,00 €	7 631,88 €		
2 Salle St Jean (Cinéma)	CP	77,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	140,83 €	479,49 €	34,48 €	0,00 €	6 994,13 €	1 853,00 €	1 592,00 €	6 679,00 €	16 510,13 €		
3 Gymnase	MT	216,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	286,97 €	1 279,39 €	34,48 €	0,00 €	20 563,15 €	2 674,00 €	2 242,00 €	6 113,00 €	31 597,15 €		
4 Gile	CP	25,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	134,26 €	373,78 €	34,48 €	0,00 €	2 463,57 €	1 532,00 €	631,00 €	4 386,86 €			
5 Avenue Marie (Joueurs)	CP	25,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	134,26 €	373,78 €	34,48 €	0,00 €	2 463,57 €	1 532,00 €	631,00 €	4 386,86 €			
6 Stéochique	MT	57,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	213,79 €	364,08 €	34,48 €	0,00 €	5 051,85 €	1 612,00 €	417,00 €	6 432,85 €			
7 Dispensaire	MT	66,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	213,79 €	364,08 €	34,48 €	0,00 €	5 051,85 €	1 612,00 €	417,00 €	6 432,85 €			
8 Vendeurs foot	CP	17 20,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
9 Terrain (sous comptage du site 4 - Gile)	MT	9,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
10 Stadienne (sous comptage du site 4 - Gile)	MT	9,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
11 Atelier	CP	27,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
12 Tribunal	CP	72,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
13 Stadienne Place de la Saline	MT	247,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
14 Logis des écoles	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
15 Pétrole	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
16 Pétrole	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
17 Pétrole	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
18 Logis école maternelle	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
19 Stadienne ACCESS	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
20 Centre des écoles	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
21 Maison Caumont	PF	48,00	47,580 €	8,93 €	6,00 €	16,37 €	0,00 €	125,38 €	227,34 €	34,48 €	0,00 €	3 043,00 €	1 287,00 €	497,00 €	3 827,00 €			
TOTAL		714,00	951,00									89 012,46 €	22 822,00 €	13 102,00 €	45 875,00 €	170 811,46 €		

* La facturation des redevances P2 et P3 du site 13 - Stadienne Place de la Saline sera répartie de la façon suivante : 70% en Cédence à 23%, le titulaire devra facturer à chacune de ces 2 années.

€ HT	P2	P3	TOTAL P2 P3
13 Stadienne Place de la Saline (Vie + Comcom)	MT	2 901,00 €	1 863,00 €
Part Vie (70%)		2 030,70 €	1 304,10 €
Part Comcom (30%)		870,30 €	558,90 €

Marché MT : Termes Variables - TVA 20%

NB en kWh PCS

Energie E : Terme financier moléculaire en €/HT/MWh PCS (2024 : 28,430 €/HT/MWh)

TVD : Terme variable de Distribution en €/HT/MWh PCS

CEE : Taux CEE en €/HT/MWh PCS

TICGN valeur 2024 : NB x 16,37 €/HT/MWh PCS

CPB : Taux CPB en €/HT/MWh PCS

Marché MT : Termes Fixes (Indicé de la Saline) - TVA 20%

Abonnement PF en €/HT/an

TCT : Terme de capacité de transport en €/HT/an

CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement - en €/HT/an

STOCK : Coût stockage en €/HT/an

TOTAL P1-MT-NB = (E + TVD + CEE + TICGN + CPB) + PF + TCT + CTA + STOCK

TOTAL P1-CP-NB = (E + TVD + CEE + TICGN + CPB) + PF + TCT + CTA + STOCK

M-ENERGIES EXPLOITATION
 95 Impasse Pierre et Marie Curie
 95110 LUDRES
 Siret 350 749 289 00012 - APE 4322B